

SCOLARISATION ET DYNAMIQUE URBAINE À L'ILE DE LA RÉUNION

Jacky Simonin, Michel Watin, Eliane Wolff

Dans les sociétés contemporaines, le fait scolaire comme le fait urbain sont des phénomènes essentiels. Certains travaux qui prennent comme objet l'analyse des liens réciproques entre école et ville attirent notamment l'attention sur une double convergence entre ces deux espaces sociaux. En premier lieu, ce qui pose problème à la société d'aujourd'hui s'inscrit aussi bien dans l'espace scolaire que dans l'espace urbain. En second lieu, et pour tenter de mieux répondre à ces défis, on assiste à un processus de localisation et de territorialisation des politiques urbaines et des politiques scolaires. Ce qui, en France a été amorcé au début des années quatre vingt. A cette date ont été mis en place deux dispositifs nouveaux, les Zones d'Éducation Prioritaire (ZEP) et le Développement Social des Quartiers (DSQ) qui tentent d'articuler le champ scolaire et le champ urbain en priorité dans les territoires les plus sensibles, ceux où se concentrent tous les problèmes.

À la Réunion, l'école, qui participe de ces changements et de ces transformations, n'échappe pas à la question sociale que constitue la crise redoublée du scolaire et de l'urbain. L'île représente, comme ailleurs, une scène locale où se mettent en œuvre les tentatives pour gérer cette crise. Cependant, en raison d'une histoire scolaire singulière et d'un mode spécifique d'habiter, dynamique scolaire et dynamique urbaine présentent dans leurs relations mutuelles certains traits particuliers. Il en résulte aujourd'hui un ordre scolaire urbain constitutif d'une forme originale de modernité. L'espace scolaire se présente en effet comme un espace public qui produit, pour la population juvénile scolarisée, les conditions d'accès à l'urbanité et à la citoyenneté. Devenir élève à la Réunion, c'est acquérir des savoirs scolaires, un savoir vivre urbain et une manière d'être citoyen.

Cette particularité réunionnaise tient, pour une part décisive, au fait que la scolarisation est récente et massive. Concentrée sur une courte période à partir de la départementalisation¹, elle s'est développée à tous les niveaux scolaires, et jusqu'à l'Université, en à peine plus de trente ans. C'est tout d'abord l'enseignement primaire qui s'est mis en place. En 1954, on observe que le taux de scolarisation des enfants de 6 à 10 ans atteint 90 %. Il faut cependant attendre la fin des années soixante pour que l'école accueille la totalité des enfants âgés de 6 à 14 ans. Puis les années soixante-dix voient l'implantation



Le lycée Leconte-de-Lisle, fin XIXe siècle. Source ADR.

des écoles maternelles qui préscolarisent les enfants de 4 et 5 ans. Ce n'est qu'en 1982 que la totalité des enfants de cet âge fréquentent la maternelle, les plus jeunes n'y ayant toujours pas accès.

Quant à l'enseignement secondaire, il prend son essor dans les années quatre-vingt où, sur l'ensemble de l'île, nombre de collèges sortent de terre à un rythme soutenu. La totalité des moins de quinze ans est alors scolarisée et, en 1988, le taux de scolarisation des 16/19 ans atteint 45 %.

Par l'effet conjugué de la démographie scolaire réunionnaise et de l'objectif d'amener « 70 % » d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, la dernière décennie est celle des années lycées. Ce qui a pour conséquence la construction au rythme d'un par an d'une dizaine de lycées répartis sur tout le territoire. Si en 1980, le taux d'accès au baccalauréat est de 14 % d'une classe d'âge, il atteint 34 % en 1990 pour dépasser aujourd'hui les 50 %.

Ces quelques repères éclairent le cadre historique dans lequel s'inscrit la scolarisation à la Réunion et son double

1. Située dans l'Océan Indien, l'île Bourbon est possession française dès sa colonisation, pour le compte de la Compagnie des Indes Orientales, en 1666. Son économie agricole et vivrière est supplantée par la monoculture de la canne à partir de 1815. La société de plantation qui se développe alors s'appuie sur une main d'œuvre servile et fait la fortune de quelques familles créoles. Depuis 1946, l'île de la Réunion est un Département français d'Outre-Mer. Elle compte 780 000 habitants, dont 218 000 élèves.



École en bois sous tôle.

effet sur l'urbain. Les constructions scolaires, qui ont été implantées dans le cadre physique et social propre à la société traditionnelle créole, ont enclenché une dynamique urbaine qui se traduit par un réaménagement profond de l'espace physique et par des transformations significatives des modalités de la communication sociale quotidienne. Se télescopent une forme traditionnelle de sociabilité fondée sur l'interconnaissance et inscrite spatialement dans le *kartié*² créole et une sociabilité moderne importée massivement par une scolarisation conduite à marche forcée. Cette sociabilité propre à l'enceinte scolaire se manifeste par l'émergence d'un espace public collectif et se caractérise spatialement par les contraintes architecturales et les normes imposées par les pouvoirs publics.

École et propositions architecturales

Du point de vue architectural, on passe d'une architecture traditionnelle créole, aux constructions contraintes par les normes ministérielles appartenant à l'architecture dite « internationale », avant de voir émerger, à partir de 1986, une architecture régionale stimulée par la volonté politique locale d'amener de plus en plus de jeunes Réunionnais à poursuivre leurs études dans des établissements répartis sur tout le territoire.

Cette situation est à mettre en regard de celle décrite par M. Derouet-Besson (1984, 1994) dans ses travaux consacrés aux lieux de l'école et à ses légitimités. L'auteur distingue également trois grandes périodes dans l'architecture scolaire. Jusque vers les années soixante, la définition de l'espace scolaire a relevé du seul monde scolaire lui-même, les experts et les architectes n'étant sollicités que pour traduire en modèles architecturaux les propositions pédagogiques dont la légitimité n'était pas remise en cause. La crise scolaire des années soixante-dix s'accompagne d'une crise des légitimités en même temps que fleurissent les innovations pédagogiques et architecturales. Une troisième période commence avec la décentralisation qui ramène au niveau local la négociation de la « bonne forme scolaire » et ouvre plus largement l'école aux usagers.

L'architecture créole : *gran kaz - ti kaz*

Les écoles primaires les plus anciennes et particulièrement les écoles congréganistes construites avant guerre appartiennent à cette première catégorie. Elles se distinguent par leur architecture monumentale : il s'agit de bâtiments de style « Compagnie des Indes », de volume simple, aux façades symétriques, coiffés d'une haute toiture en croupe percée de lucarnes à la capucine, aux murs épais en moellons enduits de chaux et couverts de tôle ou de bardeaux.

Si le premier collège technique de l'île relève de cette typologie, c'est le lycée Leconte-de-Lisle qui propose l'exemple le plus illustre de ce type de bâtiment. Construit en 1818 par le gouverneur Milius, ce lycée a été, jusqu'en 1967, le seul établissement secondaire de l'île. Reconstitué presque à l'identique en 1913 après un incendie, le « vieux lycée » est considéré comme un élément essentiel du patrimoine réunionnais. Comme le souligne son ancien proviseur, « tout ce que la Réunion compte d'érudits y a des souvenirs d'enfance studieuse et d'initiation à la culture ». A la fin des années soixante, il est transformé en collège malgré les nombreuses protestations des notables locaux, tandis que le lycée se voit transféré à la périphérie de la ville dans ce qui deviendra une cité scolaire.

On note aussi l'existence d'une architecture modeste, de même type. Dans les communes, on construit des écoles primaires avec des moyens réduits ; on affecte ainsi à l'école de modestes cases en bois sous tôles avec petite varangue, tandis que d'autres écoles sont installées dans des maisons particulières plus ou moins heureusement distribuées en classes. Les autorités de cette époque ne sont pas trop regardantes sur les normes, car il faut avant tout accueillir un maximum d'enfants avec les moyens du bord. Ainsi, G. Gérard note qu'« en 1960, sur 1500 classes primaires, 275 comptaient plus de 50 enfants et 650 étaient des cases vétustes » (1984). Cette pratique de l'urgence perdure longtemps et jusqu'à très récemment ; de nombreuses écoles primaires fonctionnent encore dans des bâtiments construits à cette époque et accueillent des enfants dans des conditions sanitaires et de sécurité alarmantes.

Une architecture standardisée : les barres et les classes « Éclair »

A partir des années soixante, il s'agit de faire face à la pression démographique qui, après le primaire, va toucher successivement tous les segments de l'école. L'époque est à la rationalisation et à la normalisation. On construit des bâtiments scolaires standardisés en béton armé. Ils présentent tous l'aspect caractéristique d'immeubles-barres plus ou moins longs et plus ou moins hauts selon le nombre

2. On écrira *kartié* pour spécifier le caractère particulier de cet espace créole.

d'étages construits. La construction des premières cités scolaires des années soixante-dix s'inscrit dans ce cadre très rigoureux des normes nationales. Des procédés standard industrialisés sont mis en œuvre selon la norme dite «trame Éducation Nationale (1 m 75)» pour des classes d'une surface standard de 50 m². On réalise ainsi deux grandes cités scolaires accueillant plus de 5 000 lycéens chacune, l'une à Saint-Denis, dans le nord de l'île, l'autre au Tampon, dans le sud.

Lorsque les moyens manquent, et face à l'urgence, on fait appel, pour les classes primaires essentiellement, aux procédés de préfabrication légère. On construit des classes «Éclair», solution provisoire qui va perdurer. Rafistolage et aménagement de fortune de ces écoles «provisoires», souvent proches des modestes écoles en bois sous tôles, donnent naissance à des «écoles bidonvilles» recensées par une étude menée récemment et qui décrit l'état particulièrement dégradé du bâti scolaire primaire.³



Une école barre.

Une architecture « tropicale »

A partir des années soixante-quinze, on voit progressivement émerger une architecture régionale. Plusieurs raisons peuvent expliquer la transformation des pratiques. D'abord, la réflexion pédagogique progresse : on cherche à adapter les locaux à l'enseignement, et le préscolaire qui s'installe à partir de 1973 appelle des besoins spécifiques. Ensuite, la nouvelle codification des marchés publics et la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture viennent définir de nouvelles normes de passation de marchés et de recherche de la qualité architecturale. Cette période correspond également à l'ouverture, dans l'île, d'agences d'architecture gérées par des professionnels implantés localement, ce qui va favoriser l'innovation.

Apparaissent alors des établissements de style pavillonnaire constitués de multiples petits bâtiments dispersés sur des terrains plus ou moins étendus obligeant à beaucoup de circulations entre les constructions. La vogue des écoles à «structure en damiers» s'étend également après qu'un projet de ce type ait été distingué dans un concours d'architecture organisé localement.

L'application de la loi de décentralisation en 1986 provoque une rupture totale avec la construction standardisée et modélisée. Les experts sollicités doivent prendre en compte de nouveaux paramètres pour la conception des bâtiments, en particulier le mouvement vers l'autonomie des établissements, le souci nouveau de socialisation des élèves et une plus grande attention aux usagers de la communauté éducative.

Les propositions architecturales cherchent à trouver un compromis entre la dispersion pavillonnaire dénoncée par les gestionnaires comme «impossible» à contrôler et le lycée-barre qui ne correspond plus aux nouveaux besoins des années quatre-vingt-dix. Un génie architectural nouveau, aiguisé par l'émulation des concours publics, s'exprime alors. Au-delà des effets de mode perceptibles au niveau du vocabulaire – les anciennes «cours de récréation» deviennent toutes des «agoras» ou des «forums» –, et des réalisations tout à fait nouvelles fleurissent : toitures en charpentes métalliques, traitement des murs en courbes et circulation par passerelles reliant les divers bâtiments. De nombreuses innovations sont rendues possibles grâce aux progrès techniques et à la possibilité de trouver sur place des produits qu'il fallait auparavant importer à grands frais.

Une vision toute nouvelle du lycée dans la ville se construit, qui tranche à la fois avec le mythe du lycée colonial et la référence aux vastes cités scolaires : «Un lycée ce n'est plus un bâtiment statique, sorte de temple du savoir aux lignes rigides et sévères exprimant plus la stabilité que le progrès. Actuellement le lycée traduit une certaine dynamique, un mouvement, une trajectoire. On essaye d'exprimer cette notion de vitesse propre à la jeunesse en mouvement» explique l'architecte Davy, qui en construisant le lycée de Saint-Paul, est devenu lauréat du «prix de l'architecture contemporaine»⁴

En proposant une nouvelle esthétique, l'établissement scolaire participe à la construction de l'image de la ville et de la Région Réunion. Mais il remplit également d'autres fonctions. En particulier, il participe à la transformation des modes d'intégration des individus dans la société réunionnaise en mutation.

Du kartié au quartier

Historiquement, la vie sociale à la Réunion s'est structurée autour de l'axe d'intégration de la grande Plantation qui assignait aux individus un statut socio-économique

3. Remise à niveau des locaux scolaires du premier degré – synthèse générale, suite à l'enquête du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE), 1993. Cette étude indique en particulier que, sur un échantillon représentatif de 105 écoles du premier degré (sur 510 au total), les 3/4 des bâtiments ont plus de 20 ans, que leur état de santé est «préoccupant pour 3 écoles sur 4», tandis que «50 % des écoles ont des classes inadaptées, dont 10 % de façon préoccupante».

4. Organisé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) dans la catégorie «Établissements publics». (Davy, architecte, entretien novembre 1994).



Une nouvelle esthétique en rupture avec le kartié.

en cohérence avec les catégories ethniques et celui, plus local, du *kartié*. Communauté de voisinage, parcourue par un réseau serré de relations et de tensions, sans toutefois présenter une structure communautaire explicite, le *kartié* occupe un territoire précis, identifié et nommé. Espace social total, il constitue le lieu de résidence des lignées familiales, l'espace de la proximité culturelle, des relations sociales et de la vie quotidienne.

Le *kartié* est structuré par un double système de communication caractéristique de la sociabilité créole : on y distingue le réseau de la sphère privée (le sentier, *santié*), ouvert « à ceux d'ici », « que l'on connaît » et le réseau de la sphère publique (le chemin, *somin*), celui des « étrangers ». Ces réseaux se rejoignent et se coupent exactement dans les différents *kour*⁵ qui constituent « les unités organiques de base » de la vie domestique à la Réunion. Une partie de cet espace est réservée à la réception au public, une autre, plus privée, est accessible à la famille et aux gens du *kartié*. Cette partition binaire ignore l'existence des espaces publics, lieux de rencontres et de « frottement social » où se joue « l'indifférence civile » propres aux cultures urbaines (Joseph, 1984). Ainsi, dans les *kartié*, les individus se retrouvent dans des lieux collectifs qui restent soumis aux légitimités locales.

Aujourd'hui, les *kartié* structurent toujours la vie sociale, et la ville réunionnaise peut être présentée comme une juxtaposition de ces espaces sociaux créoles. Mais, de façon assez récente, l'aménagement urbain est devenu en grande partie l'affaire de l'État : à travers les différentes aides, il maîtrise plus de soixante-dix pour cent de la commande publique et, dans le domaine du logement en particulier, plus des deux-tiers des constructions sont des logements sociaux directement commandés par l'État. S'agissant de « construire la ville sur la ville », d'importants programmes sont ainsi implantés en bordure des noyaux historiques des centres-villes façonnés par l'histoire coloniale.

De fait, le logement social participe très largement à l'urbanisation des villes réunionnaises et toutes ces opérations font peu à peu disparaître le *kartié* créole. Là où

l'accès à la résidence est encore réglé par la cooptation, la transmission de la terre ou le choix matrimonial, l'entrée dans un logement social, construit et géré par les bailleurs sociaux, se fait sur la base de critères de ressources et de composition familiale. De l'interconnaissance du *kartié* où tous les fragments d'espaces sont investis par le groupe, on passe à une sociabilité de la distance où l'on propose des espaces publics que les nouveaux résidents ne savent pas – ou ne veulent pas – investir (Watin, 1993). Pour faire vivre le nouveau territoire, on fait alors appel à des animateurs, chefs de projets et autres travailleurs sociaux. De fait, depuis une vingtaine d'années, on passe d'un « urbanisme auto-produit » à un « urbanisme administré », du *kartié* au quartier.

Au même titre que le logement social et dans des conditions quasi-similaires, l'École à la Réunion participe à cette transformation tant sur le plan de la spatialité que sur celui des sociabilités.

L'école : spatialité et sociabilité

La mutation dont il est question ici s'est fortement accélérée avec la mise en œuvre d'opérations intégrées de Développement Social Urbain (DSU) liant, à partir de 1987, les problématiques de la ville et de l'école. Ainsi les huit premières opérations de Développement Social des Quartiers (1989-1994) ont immédiatement conçu leur action territorialisée en prenant appui sur l'École et particulièrement sur le segment primaire « lieu de convergence, d'échanges et de dynamisation des quartiers ».

À la Réunion, la configuration du village-centre reste exceptionnelle et l'image classique de l'école située au centre du village près de la mairie ou de l'église est rare. En fait, dans leur grande majorité, les bâtiments scolaires se sont, à l'instar de l'habitat, égrenés le long des routes au gré des opportunités foncières et de l'accroissement de la population. L'école n'est pas au cœur du village, elle appartient au *kartié*.

D'un point de vue urbanistique, deux cas extrêmes peuvent être évoqués.

Soit la volumétrie de l'école est parfaitement intégrée dans le quartier et s'insère dans l'architecture générale, traditionnelle ou plus moderne de l'environnement immédiat. Ainsi, dans le centre-ville de Saint-Denis, l'implantation des écoles respecte le quadrillage caractéristique de la ville coloniale. Le grand établissement de l'École Joinville occupe la quasi-totalité d'un îlot limité par quatre rues et respecte la volumétrie du Palais de Justice proche. Même les écoles plus modestes s'inscrivent dans la trame bâtie d'un îlot. (Watin, Wolff, 1993).

Soit la volumétrie de l'école tranche avec l'environnement immédiat et on peut constater à la simple lecture du

5. La *kour* désigne un espace généralement clos, qui comprend la *kaz* dont l'implantation détermine une avant-cour plantée de fleurs et une cour arrière où se déroule la majeure partie de la vie familiale (Vogel, 1978 ; Watin, 1991, entre autres).

plan que le bâtiment scolaire apparaît comme une pièce rapportée au *kartié*. Ainsi, l'école de Grande Fontaine, un *kartié* excentré de la Ville de Saint-Paul, construite dans les années 1974-1975. Le *kartié* lui-même est composé de cases en tôles – le plus souvent auto-construites – groupées dans des *kour* reliées entre elles par des sentiers qui fondent la communication entre différentes familles résidentes. Pour des raisons d'opportunité foncière, l'école de Grande-Fontaine est implantée en bordure du Chemin des Roches qui clôt le *kartié* à l'ouest. Elle apparaît ainsi très excentrée, tandis que son architecture et sa structure en damiers se distinguent des constructions environnantes. Le cadastre montre très bien la rupture entre la trame du bâti et les cheminements entre les cases, et la cour de l'école clôturée, desservie par le chemin. Après la Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) programmée dans le cadre d'une opération DSQ, l'école, tout en restant à la marge, vient maintenant se fondre dans l'urbanisme et l'ordonnancement du nouveau quartier. La trame viaire qui aujourd'hui dessert les différents groupes de constructions inclut le Chemin des Roches, auparavant seul axe viabilisé, comme une voirie secondaire; par ailleurs, la volumétrie de l'école se trouve en cohérence avec celles des nouveaux bâtiments et particulièrement des logements collectifs en bande (Watin, Wolff, 1993).

Les spatialités finissent donc par se rencontrer et, dans l'expansion actuelle des villes réunionnaises, l'école apparaît comme une tête de pont du développement urbain. Par contre, sur le plan de la sociabilité, le monde de l'École et celui du *kartié* relèvent chacun de valeurs différentes.

L'École s'appuie en effet sur une vision moderne des rapports sociaux basée sur une «sociabilité de l'anonymat». Dans cette situation le statut de l'enseignant d'une part et celui de parent d'élève d'autre part, suffisent à autoriser la rencontre d'individus qui ne se connaissent pas. Mais cette modalité de communication ne correspond en rien aux pratiques à l'œuvre dans le *kartié*, fondées sur l'interconnaissance et la relation de face à face, ainsi que sur un accueil très codifié de l'étranger⁶ dont les procédures n'ont pas d'équivalent dans l'espace scolaire. A l'entrée de l'école, les parents qui ne savent pas où appeler attendent l'autorisation de pénétrer dans les lieux. Le portail franchi, rien n'est prévu pour leur réception. Alors que la tradition veut que l'on fasse honneur à l'étranger, les familles se voient reçues dans un couloir ou dans une encoignure de porte, à la vue de tous et sans même qu'il leur soit proposé une chaise pour s'asseoir.

De fait, les familles réinterprètent les propositions institutionnelles et les adaptent à leurs pratiques. En réaction à l'anonymat, l'école peut se constituer en un objet connu, voire intime. Certains parents, s'appuyant sur l'expérience de la scolarisation antérieure pour un aîné ou activant un réseau personnel, développent des liens privilégiés avec des enseignants ou des employés de l'école: l'adulte anonyme devient «*monsieur Christian*», «*maîtresse Jackie*» ou «*nènène Chimène*». ⁷ Cette nouvelle intimité autorise

le contact et permet d'élaborer des relations dont le contenu peut dépasser le cadre strictement scolaire. Ce qui ramène l'école dans la sphère de la sociabilité de l'interconnaissance qui prévaut dans le *kartié*.

Du lycée de l'élite aux lycées

« pour tous »

L'unique lycée post-colonial voit son monopole de fait brisé à la fin des années soixante par la construction de deux grandes cités scolaires. Suit une période où le «bricolage» est de règle concernant l'accueil de la population lycéenne. Ces années de développement du lycée de masse en métropole sont, pour la Réunion, des «années collège». On se contente alors, par le biais d'opérations tiroirs, de transformer l'existant: les lycéens suivent leurs cours dans des collèges, des internats réaménagés ou des «extensions» plus ou moins provisoires. Ces opérations sont en fait les signes précurseurs des «années lycées» que vit actuellement l'île, passant ainsi en l'espace de vingt ans du lycée post-colonial élitiste et discriminatoire au lycée sinon «pour tous», du moins pour un nombre toujours plus grand de Réunionnais.

Sous l'effet conjugué de la démographie scolaire et de la politique volontariste du Conseil régional de la Réunion, le programme de constructions scolaires s'avère sans commune mesure avec ce qui avait pu être réalisé jusque là dans le département. En 1985, l'île ne compte que six lycées publics: il s'en construit trois fois autant en l'espace d'une dizaine d'années, sans compter les lycées professionnels et autres collèges qui n'en continuent pas moins d'être livrés.

Les enjeux d'un tel développement sont nombreux. On sait qu'il existe une relation historique entre l'émergence et le développement de la ville et la constitution progressive d'un réseau d'établissements d'enseignement (Henriot-van Zanten, 1994). Les établissements scolaires constituent de véritables pôles économiques et contribuent à la restructuration des quartiers où ils sont implantés.

A la Réunion, l'impact de ces constructions sur l'aménagement du territoire n'est pas négligeable. La construction d'une cité scolaire dans le sud de l'île, sur la commune du Tampon, a mis fin au monopole de fait du «vieux lycée colonial». Située à mi-altitude, dans une zone très peu urbanisée, cette ville a pu véritablement se développer grâce à cette nouvelle implantation scolaire. Ce même phénomène de développement urbain provoqué par la

6. Ainsi celui-ci annonce sa présence au portail (*baro*) et ne le franchit que lorsqu'il y est convié, après que l'hôte se soit déplacé pour le recevoir. Il est introduit dans le salon, espace strictement réservé à cette fonction où sont réunis tous les symboles de représentation sociale et où l'on offre ce qu'il y a de «plus propre», de meilleur, même lorsque les ressources du ménage sont faibles

7. En créole, *nènène* désigne la personne qui s'occupe des enfants, aussi bien la fille aînée que la gardienne d'enfants au service d'une famille. Par extension, *nènène* désigne l'assistante maternelle qui seconde l'enseignante dans les classes maternelles.

construction d'établissements scolaires de second degré s'est produit dans la zone Ouest sur les hauteurs de la ville de Saint-Paul, jusque là recouvertes de savane.

L'implantation d'un établissement scolaire devient donc un facteur majeur dans la création d'une dynamique urbaine. De ce fait, la désignation des sites de construction, en particulier pour les établissements du second degré, représente un enjeu d'importance, source de débats. De même, la décision quant à la taille des établissements à construire procède d'un choix politique fort. Ce choix s'inscrit dans le cadre d'une politique locale réaffirmée de valorisation de la proximité.

La proximité : une valeur sociale partagée

La « *politique de proximité* » est initiée par le Conseil Général de la Réunion au début des années quatre-vingt-dix. Elle considère que « *l'échelle du quartier* » est pertinente pour l'intégration de l'individu à la vie sociale. Elle doit permettre « *l'activité de citoyenneté sociale* » par « *l'appropriation de son environnement* », le « *dialogue entre les familles* », la « *conservation et la restauration de la solidarité de voisinage* » et constitue « *l'élément fédérateur de [la] cohésion sociale* »

Cette valeur collective va s'exprimer dans l'implantation et la conception des nouveaux lycées. Les élus décident ainsi de faire construire de petites unités « *à taille humaine* » de 1 000 à 1 200 élèves et s'intégrant au Schéma d'Aménagement Régional. Il s'agit de rapprocher les lycées des populations scolaires, d'éviter aux élèves de fréquenter un internat que l'on dit mal vécu⁸ et de résoudre le problème des transports scolaires. Il s'agit également de rompre avec « *le gigantisme des établissements scolaires avec son corollaire : l'anonymat, la dépersonnalisation, [qui] agit comme autant de freins à l'intégration* » (AGORAH, 1993)⁹. On est passé de la cité scolaire avec internat brassant une population scolaire hétérogène du point de vue de l'âge, des origines sociales et territoriales, au « lycée de proximité » qui, implanté dans le quartier doit permettre de « passer en douceur du collège au lycée ».

La problématique de la proximité se retrouve également au niveau de l'Université. Ainsi, au moment de sa forte expansion, le débat a fait rage entre les tenants d'une implantation du Campus sur un site unique (Saint-Denis) et ceux qui prônaient et ont obtenu la « délocalisation » à l'autre bout de l'île. L'aménagement équilibré du territoire, mais aussi la proximité du lieu d'étude, présenté comme un gage d'équilibre personnel et de réussite universitaire pour « les étudiants du Sud », ont constitué les deux arguments principaux des partisans d'un campus à double implantation.

Valeur politique, la proximité est également une valeur sociale partagée et dominante dans la population réunionnaise. Elle exprime l'attachement des habitants à un mode

de vie en passe de disparaître. Elle fait référence à un passé parfois mythifié où l'enracinement dans l'espace local fonde la sécurité des populations grâce aux solidarités familiales, aux relations de voisinage et à la connaissance personnelle.

A la Réunion « la proximité » s'avère donc être une valeur centrale, non seulement pour les décideurs politiques, mais également pour la population. L'appropriation de la cité scolaire du Butor à Saint-Denis par la population avoisinante en est un exemple emblématique. Cette appropriation tout à fait originale d'un espace scolaire met en évidence le rapport particulier que la population entretient avec l'espace public urbain. « Ville dans la ville » selon l'expression d'un ancien proviseur, la cité scolaire par son étendue, la diversité de ses bâtiments, son implantation au sein de deux quartiers constitue pour ces habitants un lieu de loisirs, un espace domestique et une voie de circulation. L'usage pluriel qu'ils en font suit les pratiques et les représentations spécifiques de l'espace public réunionnais. Selon cette perspective, la population habitant alentour perçoit l'enceinte scolaire comme un bien commun réservé certes à la communauté scolaire mais appropriable aussi bien par tout un chacun résidant à proximité et souhaitant, qui y laver et faire sécher son linge, qui y organiser le rituel pique-nique familial du week-end, ou encore le traverser pour se rendre d'un quartier à l'autre.

Ces usages ont « subverti » l'espace de la cité, la transformant un temps en un espace public à disposition du plus grand nombre. Face aux transgressions des usages de l'institution scolaire, les représentants de l'établissement n'ont pas manqué de réagir en fermant les accès. Ainsi l'administration de la cité du Butor¹⁰ a été contrainte de négocier avec l'extérieur un respect de l'espace scolaire dont les principes de fonctionnement ne suivent pas ceux qui restent massivement partagés à la Réunion. Aujourd'hui, la cité est de plus en plus hermétique et protégée : surveillance du forum, gardiennage, portillon électronique. La population, repoussée aux frontières de l'établissement, n'en continue pas moins à investir l'espace en faisant du parking un espace de pique-nique et de « parties créoles » où se réunissent les familles et où s'ébattent les enfants (Wolff, 1996).

De tels exemples illustrent le hiatus fondamental entre un ordre scolaire qui repose sur le principe de fermeture du champ scolaire, se considérant comme une enceinte fermée aux influences extérieures, et le projet urbain de faire de l'École un espace de proximité.

8. « Impression » qui ne s'appuie sur aucune étude préalable.

9. Agence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat, organisme parapublic d'étude et de conseil auquel le Conseil Régional a commandé une étude prospective concernant la construction et l'implantation des lycées.

10. L'usage des lieux scolaires comme lieux publics est surtout observé dans le cadre des anciennes vastes cités scolaires construites dans les années 70. Les nouveaux lycées de taille réduite et clôturés ne rencontrent pas de telles transgressions d'usage de leur espace par la population environnante.

Communauté scolaire/communauté locale

Cette situation, entre fermeture et ouverture, est productrice de tension. Bien entendu, celle-ci n'est ni nouvelle, ni propre à la situation de la Réunion. Elle constitue même une ligne historique de tension dans les relations entre l'école et son environnement. Comme le rappelle Derouet, « *l'école en quelque sorte n'est pas de ce monde. Elle est du monde des idées* » (1992). Un ordre spatial correspond à ce modèle du service public, autonome, standardisé, à cette école qui doit se protéger et protéger l'enfant des contingences et des mauvaises influences du milieu soumis aux particularismes, à l'obscurantisme et aux passions. Ce modèle, qui correspond à la forme architecturale de l'école républicaine (Derouet-Besson, 1994), s'oppose à celui, communautaire, d'inspiration anglo-saxonne qui prône l'ouverture sur le monde extérieur proche. Ces deux modèles dominants continuent de coexister et de servir de cadre de référence

aux décideurs et aux concepteurs d'établissements scolaires. Selon les époques et les circonstances locales, l'un va prévaloir sans jamais faire disparaître l'autre. A la Réunion, les modalités de cette tension entre ouverture et fermeture de l'espace scolaire se jouent selon une dynamique sociale où la proximité représente un « allant de soi », une valeur profondément partagée. C'est pourquoi on observe une logique propre d'interpénétration du scolaire et de l'urbain, qui se caractérise par l'implantation d'une forme urbaine scolaire issue de la métropole et qui vient télescoper l'espace traditionnel créole. Ce télescopage génère une forme physique et sociale d'urbanisation qui installe dans le contexte socio-historique de la Réunion un ordre scolaire urbain constitutif d'une modernité locale particulière.

Jacky Simonin, Michel Watin, Eliane Wolff

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Derouet, J.-L., *École et justice. De l'égalité des chances aux compromis locaux ?*, Paris, Métailié, 1992.

Derouet-Besson M.-C., *L'école et son espace. Essai critique de bibliographie internationale 1972-1982*, collection Rapport de recherches (2 tomes), Paris, INRP, 1984.

Derouet-Besson M.-C. *Les lieux d'école depuis trente ans : politique, conception, gestion, recherche, usages... Éléments pour une analyse de conjoncture*, Paris, Université Descartes, 1994.

Gérard G., *Histoire résumée de La Réunion*, Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Réunionnais, 1984.

Henriot-van Zanten A. *et alii, L'école dans la ville. Accords et désaccords autour d'un projet politique*, Paris, L'Harmattan, 1994.

Joseph I., *Le passant considérable. Essai sur la dispersion de l'espace public*, Paris, Librairie des Méridiens, 1984.

Simonin J. & Wolff E., « École et famille à la Réunion : un lien problématique », *Revue Française de Pédagogie*, n° 100, 1992.

Simonin J., Watin M. & Wolff E., « La Réunion, une île en mutation », *Informations Sociales*, 33, 1994, pp. 103-107.

Simonin J. & Wolff E., École et famille à la Réunion : des perceptions télescopées, in Bernier L. & de Singly F. (eds), *Famille et École, Lien social et Politiques*- Riac, Université de Montréal (Québec), 1995, pp. 37-46.

Watin M., *Habiter : approche anthropologique de l'espace domestique à la Réunion*, Thèse de doctorat (NR), Université de la Réunion, 1992.

Watin, M., « Quel espace public pour une jeune société civile ? », *Annales de la recherche Urbaine*, n° 57-58, juin 1993, Paris, Plan Urbain, Ministère de l'Équipement, 1993, pp. 61-70.

Wolff E., *Émergence d'un espace public local. Presse et expériences lycéennes à l'Île de la Réunion : 1970-1995*, thèse de Doctorat (NR), Université de la Réunion, 1996.

> **Jacky Simonin** est professeur en Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université de la Réunion. Il est responsable du programme de recherche « Espace Public et Communication » au sein d'une unité de recherche associée au CNRS (ESA 6058 : « Langue, langage et communication dans l'espace créolophone et francophone »). Dans le cadre de ce programme, ses travaux s'attachent principalement à analyser le rôle que les médias jouent dans l'espace public local, sous l'angle de l'analyse du discours et dans une perspective comparatiste.

> **Michel Watin** est maître de conférences en Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université de la Réunion. Il est directeur du « Département Sciences de l'Information et de la Communication ». Dans le cadre du programme de l'ESA 6058 du CNRS, ses recherches portent sur l'émergence d'un espace public original réunionnais à travers l'analyse des lieux publics urbains et de l'espace médiatique.

> **Eliane Wolff** est maître de conférences en Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université de la Réunion. Dans le cadre du programme de l'ESA 6058 du CNRS, ses recherches portent essentiellement sur la presse lycéenne, l'espace public scolaire et ses rapports avec l'urbanité.

Ils ont publié : Simonin J. (éd.), Médias et communication dans un espace régional, *Bulletin du CERTEIC*, Études de communication, n° 17, Presses Universitaires de Lille, 1995 ; Simonin J. & van Zanten A., (éds.), École et ville. *Approches sociologiques*, (à paraître), 1997 ; Watin M., Etave C., (éds.), Ville, Habitat et Aménagement, Actes du forum-débat « Ville, Habitat et Aménagement », *URA 1041, CAUE, DDE, Plan Urbain, Ile de La Réunion*, 1993, Océan Éditions, 1994 ; Wolff, E., *Quartiers de vie. Approche ethnologique des populations défavorisées de l'Île de la Réunion*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1991 (1re éd. 1989).